

## ONF : toutes voiles dehors vers la privatisation ?

Le contrat de plan devait permettre de maintenir les emplois en cas de bons résultats... mais, c'est bien connu, les promesses n'engagent que ceux qui veulent bien y croire. Car c'est la logique libérale qui prévaut, à l'ONF comme ailleurs. Et malgré les 2,5 M d'€ de bénéfice net le Directeur Général programme de nouvelles baisses d'effectifs.

Une Direction qui ne manque pas de projet, dont celui-ci qui annonce clairement la couleur : La création d'une société commerciale baptisée « ONF-Participations » qui pourra permettre de créer ou de prendre des participations dans des sociétés ou auprès de grands groupes et qui sera l'interface entre l'ONF et l'ensemble de ses filiales. Comme le souligne le représentant CGT au CA : « On va pouvoir jouer en bourse. Si on gagne les actionnaires se rempliront les poches, si on perd, les personnels trinqueront ». Une dérive libérale clairement affichée, revendiquée. Pour la CGT, la perspective doit être toute autre. Elle doit viser de réels moyens pour un service public forestier de qualité, affranchi des contraintes de la seule rentabilité financière. Un enjeu de taille, y compris pour que le « grenelle de l'environnement » ne soit pas un simple rideau de fumée face au sérieux des questions posées.

## L'OFPRA et le ministère de l'IMINIDCO : un « doublon » suspect.

Tout d'abord une précision, l'IMINIDCO signifie « de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et de codéveloppement ». Ce ministère à qui on veut confier quelques basses œuvres en matière de gestion des immigrés et de l'immigration.

Reçu par le secrétaire général du dit ministère, le syndicat CGT de l'ofpra s'est vu remettre un dossier relatif notamment à l'organisation interne qui comportait un organigramme faisant figurer au sein du ministère la présence d'un « département du droit d'asile et de la protection ».

Le problème, c'est que cet intitulé correspond aux attributions de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA), établissement public qui a rejoint ce nouveau ministère, et dont il a été affirmé qu'il restait en l'état.

Bizarre ? Vous avez dit bizarre ? Et ça l'est encore plus lorsqu'on relève que le secrétaire général, n'a pas tenu à apporter de réponses précises aux questions que suscite cette situation.

Alors ? Double niveau pour une même attribution ? Ou plutôt un pouvoir ministériel réservé sur certaines questions sensibles ? Attention, en la matière tous les coups, y compris les plus bas, sont possibles. Ce ministère doit « bénéficier » de toute notre attention.

## 3% du capital d'EDF vendus pour aider à privatiser l'enseignement supérieur.

La Ferc Sup – CGT dénonce avec force le bradage du capital d'EDF pour répondre aux besoins de financement de la réforme de l'université, rappelant qu'EDF doit rester publique et que son capital ne saurait être considéré comme un fond de réserve pour le budget de l'état.

Cette réforme « organise la privatisation de pans entiers de l'enseignement supérieur et de la Recherche et programme la fin du service public et de sa vie démocratique » ajoute la Ferc sup- CGT. Privatiser EDF pour aider à privatiser l'enseignement supérieur, voilà une formule qui ne manquera pas, n'en doutons pas, de faire des émules. Et c'est

bien par la lutte se fixant pour objectif le retrait de cette loi inique qu'il pourra être mis un terme à ces logiques libérales qui multiplient les cadeaux fiscaux aux plus riches et qui ensuite vendent le patrimoine de la nation – notre patrimoine - pour colmater les brèches dans les budgets, qu'ils soient de l'université ou autres.

## Fusion ANPE-UNEDIC : Vote négatif de la CGT au Conseil Supérieur de l'emploi.

Tout en prenant acte des engagements concédés par le ministre sur le niveau de la prochaine convention collective, le droit d'option qui sera ouvert aux personnels de l'ANPE, le niveau de l'emploi, et l'absence de toute mobilité imposée, la CGT a motivé son vote défavorable :

- par la minoration du rôle de l'AFPA dans le dispositif, celle-ci devenant un prestataire au même titre que n'importe quel opérateur
- par la place prépondérante accordée aux opérateurs privés pour le placement des demandeurs d'emploi, alors que la CGT est totalement opposée à de tels transferts (dont l'efficacité est d'ailleurs très loin d'être démontrée)
- par le fait qu'il s'agit là de la fusion de deux institutions qui ne répondent en rien à ce qui est nécessaire comme outil tant en direction des demandeurs d'emploi que des salariés en emploi
- par les grandes incertitudes qui pèsent sur la maîtrise des fonds comme sur les informations concernant les entreprises
- par le refus d'un droit de veto ministériel sur les décisions du CA